



# Rapport du président du jury du concours interne d'attachés d'administration de l'état Session 2016

Le concours interne d'attachés d'administration de l'état a enregistré cette année 5 550 inscriptions, volume en nette augmentation (près de 5,5% par rapport à l'an dernier).

On constate, comme chaque année, que de nombreux inscrits renoncent à se présenter à l'épreuve écrite. C'était le cas pour 2 093 d'entre eux en 2016, soit un taux de défection de 37,7%. On ne peut que regretter cet usage, qui est coûteux pour l'administration. En effet, le concours doit être organisé de façon à permettre l'accueil de l'ensemble des inscrits. Le nombre de membres du jury ainsi que la logistique correspondante sont calibrés en conséquence, quel que soit le nombre de présents.

## 1. L'admissibilité

Le nombre de postes offerts est de 80, identique à celui de l'an passé : 241 candidats ont été autorisés à passer les oraux d'admission, contre 242 en 2015.

3 457 candidats se sont présentés effectivement à l'écrit. Avec un ratio de 6,9% contre 7,29% en 2015, la sélectivité, traditionnellement importante, est encore plus forte en 2016. Le seuil de l'admissibilité a été fixé à 14,06/20, en hausse par rapport à l'année précédente (13,89/20).

Nb. inscrits	Nb. cand. non éliminés*	% des inscrits	Nb. admissibles	% des non éliminés	Moyenne des non éliminés/20	Moyenne des admissibles /20
5550	2528	45,55%	241	9,53%	11	15,12

\* Le nombre de candidats non éliminés correspond aux candidats n'ayant pas eu de notes éliminatoires

## Observations générales sur les épreuves écrites

Le sujet de l'épreuve écrite revêtait un caractère plus technique que ceux proposés les années précédentes. Il s'agissait pour le candidat de se placer dans la situation d'un responsable du contrôle budgétaire académique, huit jours avant la tenue au rectorat d'une réunion dite de pré-conseil d'administration d'une université connaissant depuis deux ans des difficultés financières. La situation de cette université fictive – directement inspirée de faits réels – a conduit le ministre à demander à l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale (IGAENR) un rapport d'audit financier.

Le recteur, nouvellement nommé dans l'académie, souhaite participer à cette réunion.

L'épreuve consistait à rédiger, à la demande du secrétaire général d'académie, une note à l'attention du recteur, décrivant la situation financière de l'université, les leviers dont celle-ci dispose pour rétablir son équilibre économique et la façon dont le recteur peut contribuer à ce rétablissement, dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés.

Il était précisé que le candidat devait veiller à donner à cette note un caractère directement opérationnel.

En appui au sujet, les candidats disposaient des principaux textes réglementaires (art R719-104 et 109 du code de l'éducation), d'une instruction du 23 octobre 2014 portant sur la mise en œuvre du décret n°2014-604 du 6 juin 2014 s'agissant de l'avis du recteur sur les conditions de retour à l'équilibre et les plans de rétablissement de l'équilibre financier en cas de déficit constaté, d'un échange de courriers entre le précédent recteur et le président de l'université, de l'extrait d'un rapport de l'inspection générale sur la situation financière de l'université – largement inspiré d'un rapport réel – ainsi que d'un extrait du rapport conjoint IGF/IGAENR n°2015-012 de mars 2015 sur la situation financière des universités et sur les leviers dont celles-ci disposent pour assurer leur équilibre financier.

## Rapport du président du jury du concours interne d'attachés d'administration de l'état Session 2016

Afin de ne pas pénaliser les candidats connaissant mal l'enseignement supérieur, ceux-ci disposaient d'un glossaire contenant les définitions des principales notions nécessaires à la compréhension du dossier.

L'énoncé invitait par conséquent à traiter le sujet en deux ou trois parties :

- l'exposé de la situation financière ; le rapport de l'inspection générale établissait le constat d'une situation dégradée mais non catastrophique. Il permettait également d'identifier les causes de cette dégradation ; le courrier de l'université décrivait par ailleurs, les mesures déjà prises ;
- l'avis sur le plan de retour à l'équilibre proposé par l'université, déjà largement esquissé dans le courrier du recteur à l'université ;
- enfin, les suggestions du service quant à la position du recteur, à la fois sur le plan réglementaire et sur les leviers mobilisables par l'université pour rétablir son équilibre financier : pour cette partie, le candidat disposait de l'instruction ministérielle adressée aux recteurs ainsi que de l'extrait des rapports des inspections.

Les notes produites par les candidats se sont révélées globalement décevantes et assez éloignées des attentes du jury. Malgré les rapports des présidents de jury successifs sur les attendus de cette épreuve, **force est de constater que les candidats dans leur majorité n'ont pas encore compris qu'elle constitue avant tout une mise en situation.**

Il ne s'agissait donc pas, comme l'ont fait certains candidats, de se lancer dans une dissertation juridique sur les compétences du recteur – certains paragraphes pouvant atteindre une page, sans structuration claire de la pensée – ni de rédiger une note de synthèse.

**La rédaction d'une note administrative doit répondre à la fois à des impératifs de forme et de fond.**

**Sur la forme**, il s'agit de rédiger une note à la fois claire, lisible et structurée. Les liens logiques doivent être indiqués de façon explicite, de façon à faire apparaître immédiatement l'articulation de la pensée. Comme toute note, celle-ci elle doit être synthétique et revêtir un caractère opérationnel afin de constituer un outil d'aide à la décision.

Un premier impératif est de bien identifier le destinataire de la note : en l'occurrence, comme le précisait le sujet, il s'agissait d'une note adressée au recteur sous couvert du secrétaire général d'académie. On ne peut que regretter de constater que plusieurs candidats aient considéré que la note devait être rédigée par le secrétaire général lui-même.

Le second impératif était de bien identifier le contexte, en l'occurrence la préparation d'une réunion de pré-conseil d'administration mettant en présence les responsables de l'université et du rectorat afin d'analyser les documents qui seraient soumis ultérieurement aux administrateurs de l'établissement. Cette réunion technique ne pouvait omettre les épisodes précédents, qui avaient conduit à un échange de courriers entre l'université et le rectorat sur la situation financière de l'établissement ainsi qu'à un audit de l'inspection générale. Trop souvent ces éléments n'ont pas été rappelés.

Une note doit par ailleurs être irréprochable dans sa rédaction. Hélas, comme à chaque session, il convient aussi de signaler un trop grand nombre de copies présentant de nombreuses fautes d'orthographe ou de syntaxe, ou encore des tournures de phrase trop orales ou familières, inadmissibles dans un contexte professionnel.

Certaines fautes sont d'autant plus impardonnables qu'elles portent sur des termes qui apparaissaient dans les documents fournis et qui devraient faire partie de la culture générale des candidats, comme « chancelier », « fonds de roulement », etc. Le nom même de l'établissement – l'Université de Plassans – a souvent été transformé (« Plassant », « Plessans », « Marsan », etc.).

**Sur le fond**, la note était destinée à préparer une réunion animée par un nouveau recteur. Il s'agissait donc de mettre en évidence les axes clés autour desquels pouvait s'organiser la discussion avec les participants sur les difficultés à résoudre et sur les principaux objectifs à atteindre.

Malgré la technicité du sujet, qui ne semble pas avoir handicapé les candidats, la partie « constat » a dans l'ensemble été traitée de façon satisfaisante, même si beaucoup se sont contentés de reprendre,

## Rapport du président du jury du concours interne d'attachés d'administration de l'état Session 2016

de façon plus ou moins synthétique, le plan et les arguments développés dans le rapport d'inspection joint au dossier.

Les candidats se sont majoritairement arrêtés à cette première étape. Peu ont traité le sujet dans sa totalité. Or, comme cela avait été explicitement précisé, il était indispensable d'apporter au recteur deux types d'information :

- les compétences réglementaires qui lui sont conférées et les modalités selon lesquelles celui-ci peut ou doit intervenir : de nombreuses copies n'ont pas traité cette question pourtant développée avec précision dans l'instruction portant sur l'avis du recteur sur les conditions de retour à l'équilibre et les plans de rétablissement de l'équilibre financier en cas de déficit constaté. Il s'agissait d'identifier la procédure, qui comprend plusieurs étapes, de déterminer le stade d'intervention auquel le recteur et l'établissement étaient déjà parvenus et de proposer une suite ;
- les mesures déjà mises en œuvre, l'appréciation qu'en avaient les services et les leviers qui pouvaient faire l'objet de recommandations ou d'injonctions de la part du recteur : le candidat disposait pour cette partie de nombreuses indications, à la fois dans les deux rapports d'inspection et dans la lettre adressée précédemment par le recteur au président de l'université.

Comme cela a été évoqué, l'épreuve écrite est extrêmement sélective. Elle ne l'a pourtant été que sur le traitement de ces deux parties et singulièrement sur la dernière, dont le contenu était totalement libre et ne nécessitait aucune compétence technique particulière.

Le constat est le même en 2016 que lors des sessions précédentes : les candidats ne se mettent pas concrètement en situation professionnelle et peinent à rédiger une note exploitable par le destinataire. Ainsi, les bonnes copies se sont facilement distinguées dès lors qu'elles parvenaient à faire ressortir quelques points largement développés dans les documents joints, notamment :

- l'avis sur le plan de retour à l'équilibre : mesures insuffisamment précises et chiffrées, caractère trop conjoncturel ne permettant pas un retour à l'équilibre, nécessité d'assurer non seulement un résultat positif mais aussi de reconstituer le fond de roulement ;
- les recommandations, qui pouvaient porter par exemple sur un redimensionnement du projet stratégique de l'établissement en fonction des moyens dont il dispose, sur la maîtrise de la masse salariale, sur la réduction du coût de l'offre de formation ou sur le développement des ressources propres.

Outre des capacités de synthèse et de compréhension du contexte dans lequel s'inscrit la problématique posée par le sujet, le jury d'un concours de catégorie A attend principalement des candidats une capacité à problématiser les thématiques abordées. Il s'agit d'une épreuve interne et la capacité de réflexion devrait être prédominante dans les devoirs produits.

Le barème de notation appliqué par jury traduit cette préoccupation :

- cinq points ont été attribués lorsqu'une copie était parvenue à mettre en évidence caractéristiques principales de la situation financière de l'université,
- trois points, lorsque le candidat a été en mesure de proposer une analyse des mesures déjà prises par l'université,
- cinq points lorsque, dans le cadre des compétences du recteur, le candidat a su développer quelques axes de recommandations.

Les sept autres points sanctionnent la qualité de la rédaction :

## Rapport du président du jury du concours interne d'attachés d'administration de l'état Session 2016

- cinq points ont été répartis entre l'exigence de respect de la forme requise (rédaction d'une note administrative, contextualisation, qualité de la langue et de l'écriture) et la capacité de synthèse et de hiérarchisation des mesures manifestée par le candidat,
- enfin, une bonne introduction permettait au candidat de se voir attribuer les deux points restants.

Un malus de trois points maximum sanctionnait une orthographe défailante.

### 2. L'admission

La majorité des candidats admissibles a déposé son dossier RAEP. Il convient de noter cependant que seuls 219 candidats se sont finalement présentés aux épreuves orales, soit 90,87 % des admissibles.

Sept candidats n'ont pas retourné leur dossier RAEP, un candidat l'a envoyé hors délai et quatorze ne se sont pas présentés à l'oral, sans doute en raison de la publication concomitante des résultats du concours des IRA.

Les 80 postes ouverts ont néanmoins été pourvus à l'issue des épreuves orales. Une liste complémentaire de 20 noms a été établie.

Même si elle reste élevée, la note globale moyenne des candidats admis a été légèrement inférieure à celle de l'année précédente, avec une note de 15,11/20 contre 15,54/20 en 2015. Il en est de même pour les candidats admis en liste complémentaire, dont la note globale était de 13,33/20 en 2016 contre 13,61/20 en 2015.

Les notes de l'épreuve orale d'admission se répartissent dans une fourchette allant de 3/20 à 19,5/20. La moyenne des admis sur liste principale s'établit à un niveau plus faible qu'en 2015 : 14,98/20, contre 15,70/20.

Ce tassement relatif des notes d'admission confirme la perception générale des membres du jury d'un niveau moyen des candidats plus faible que celui de l'année précédente.

Le jury s'est interrogé sur le fait de savoir si le sujet donné à l'écrit n'avait pas eu pour effet d'écartier de bons candidats déstabilisés par le caractère très technique de la note qu'il fallait rédiger. Dans les faits, il n'en est rien. Les statistiques mettent en évidence des taux de réussite par profession ou par niveau de diplôme sensiblement identiques à ceux de l'an passé.

#### 2.1 La répartition des admis par origine professionnelle

Répartition par origine professionnelle

Profession	Admissibles		Nb. Présents		Nb. Admis	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015
ENSEIGNANT TITULAIRE MEN	17	21	15	18	4	2
PERSONNEL I.A.T.O.S.S	160	165	150	153	57	58
AGENT NON TITULAIRE DU MEN	6	6	5	4	2	2
AG.FONCT.PUBLI.ETAT AUTRES MIN	54	43	45	41	17	16
AG.FONCT.PUBLIQUE TERRITORIALE	4	5	4	5	0	2
AG.ORG.INTERNAT.INTERGOUVER.		1		1		
<b>TOTAUX</b>	<b>241</b>	<b>241</b>	<b>219</b>	<b>222</b>	<b>80</b>	<b>80</b>

## Rapport du président du jury du concours interne d'attachés d'administration de l'état Session 2016

Les trois-quarts des personnels admis exercent déjà des fonctions de catégorie B ou plus rarement C au ministère de l'éducation nationale (77,8%). Les personnels de catégorie C éprouvent généralement plus de difficulté à se projeter dans des fonctions d'encadrement ; ce constat s'est vérifié à nouveau cette année à l'occasion des épreuves orales.

Cependant, comme le met en évidence le tableau ci-dessus, l'on observe une diminution du nombre de candidats admissibles issus de l'éducation nationale, les personnels extérieurs à l'éducation nationale étant de plus en plus nombreux à passer le cap de l'admissibilité, et dans une moindre mesure de l'admission. Le jury a apprécié la qualité de la préparation de ces candidats extérieurs. Ils représentent, en 2016, 24,06% des admissibles et 21,25% des admis.

Quelques enseignants, en majorité du premier degré, se sont présentés aux épreuves. Légèrement moins nombreux à franchir le niveau de l'admissibilité, quatre ont néanmoins été admis contre deux en 2015. Néanmoins, leur difficulté à se projeter dans des fonctions dont ils perçoivent mal les contours et les enjeux reste un handicap pour franchir la barre de l'admission.

### 2.2 La répartition des admis par sexe

Est-ce en raison du sujet ? Force est de constater que la session 2016 a permis un léger équilibrage entre les hommes et les femmes. Même si avec 68,7% de reçues (contre 78,7% en 2015), le recrutement interne dans le corps des attachés reste largement féminin, on constate tout de même une légère amélioration du taux de réussite des candidats masculins.

Par ailleurs, alors que les membres du jury constatent globalement une meilleure préparation des candidates à l'oral, il convient de noter que le taux de réussite des candidats admis par rapport aux admissibles s'améliore également passant de 42,5% en 2015 à 46,3% en 2016.

On notera toutefois que sur les dix premiers, seuls trois sont des hommes.

Répartition par sexe

Sexe	Admissibles		Nb. Présents		Admis	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015
FEMME	187	201	170	187	55	63
HOMME	54	40	49	35	25	17
<b>TOTAUX</b>	<b>241</b>	<b>241</b>	<b>219</b>	<b>222</b>	<b>80</b>	<b>80</b>

## Rapport du président du jury du concours interne d'attachés d'administration de l'état Session 2016

### 2.3 La répartition par origine académique

Académie	Admissibles	Nb. Présents	Nb. Admis	Taux de réussite
D' AIX-MARSEILLE	13	11	4	36,36%
DE BESANCON	5	5	3	60,00%
DE BORDEAUX	16	15	7	46,67%
DE CAEN	5	5	3	60,00%
DE CLERMONT-FERRAND	5	5	1	20,00%
DE DIJON	3	3	0	0,00%
DE GRENOBLE	11	8	2	25,00%
DE LILLE	18	13	5	38,46%
DE LYON	8	7	3	42,86%
DE MONTPELLIER	11	10	7	70,00%
DE NANCY-METZ	4	4	0	0,00%
DE POTIERS	10	9	3	33,33%
DE RENNES	5	4	2	50,00%
DE STRASBOURG	7	6	2	33,33%
DE TOULOUSE	4	4	0	0,00%
DE NANTES	8	7	3	42,86%
D'ORLEANS-TOURS	10	10	2	20,00%
DE REIMS	4	4	3	75,00%
D'AMIENS	3	3	0	0,00%
DE ROUEN	11	10	3	30,00%
DE LIMOGES	6	6	2	33,33%
DE NICE	8	7	4	57,14%
DE LA REUNION	6	6	3	50,00%
DE LA MARTINIQUE	3	3	0	0,00%
DE LA NOUVELLE CALEDONIE	1	1	1	100,00%
DE CRETEIL-PARIS-VERSAIL.	56	53	17	32,08%
<b>Total</b>	<b>241</b>	<b>219</b>	<b>80</b>	

Ce sont les académies de Nouvelle Calédonie, d'Orléans-Tours et de Montpellier qui présentent cette année les meilleures performances, avec 70% à 100 % de candidats présents reçus. 21% des reçus sont originaires des académies franciliennes. Avec 19 reçus, les académies de Montpellier, de Bordeaux et de Lille fournissent près de 24% des admis.

### 2.4 La répartition par diplôme

83% des candidats présentent un niveau de diplôme égal ou supérieur à la licence. Ce chiffre est légèrement supérieur à ceux du concours 2015 (80%). La session 2016 a été plutôt moins favorable aux titulaires d'un diplôme de niveau IV, puisque ces derniers ne représentent que 9,88% des admis, contre 13,75 % en 2015. En revanche, 5 admis, soit 6,17 % du total, sont titulaires d'un diplôme de niveau inférieur au niveau V – un chiffre en nette augmentation, puisqu'un seul de ces candidats avait été admis en 2015.

On constate enfin que l'extrême sélectivité du concours, notamment à l'écrit, favorise incontestablement les candidats les plus diplômés, quelle que soit la nature du sujet.

## Rapport du président du jury du concours interne d'attachés d'administration de l'état Session 2016

Répartition des admis par diplôme

ADMISSION CONCOURS D'ATTACHE INTERNE					POUR MÉMOIRE CONCOURS 2015			Ecart 2016/2015		
Code titre	Titre	Admissibles	Nb. Présents	Nb. Admis	Admissibles	Nb. Présents	Nb. Admis	Admiss	prés.	Admis
121	DOCTORAT	1	1	1	1	1	0	0	0	1
19Z	DIPLOME CLASSE NIVEAU I	13	12	7	3	2	1	10	10	6
201	MAITRISE	51	47	23	55	52	17	-4	-5	6
211	LICENCE	58	55	21	65	57	20	-7	-2	1
221	DEA DESS	21	19	9	31	29	13	-10	-10	-4
29Z	DIPLOME CLASSE NIVEAU II	12	9	1	8	8	2	4	1	-1
39Z	DIPLOME CLASSE NIVEAU III	27	22	3	30	28	10	-3	-6	-7
430	BAC TECHNOLOGIQUE/PROFESSIONNEL	14	13	2	9	9	2	5	4	0
470	BAC GENERAL	28	26	5	21	18	8	7	8	-3
49Z	DIPLOME CLASSE NIVEAU IV	1	1	1	8	8	1	-7	-7	0
500	CAP				1	1	0	-1	-1	0
510	BEP	6	6	2	1	1	0	5	5	2
59Z	DIPLOME CLASSE NIVEAU V	2	2	1	1	1	0	1	1	1
910	DIPLOME GRANDES ECOLES	2	2	1				2	2	1
994	DIPLOME IEP	2	2	1	1	1	1	1	1	0
99Y	AUTRE DIPLOME	1	1	1	4	4	4	-3	-3	-3
99Z	SANS DIPLOME	2	1	1	2	2	1	0	-1	0





## Rapport du président du jury du concours interne d'attachés d'administration de l'état Session 2016

### 3. Observations générales sur les dossiers RAEP et les épreuves orales

Depuis trois ans, les épreuves orales ont été davantage valorisées avec un coefficient 4 contre un coefficient 3 pour l'écrit.

L'épreuve, structurée en quatre séquences, doit permettre au candidat de mettre en valeur des qualités et des compétences indispensables pour occuper des fonctions d'encadrement.

Le jury recherche notamment chez le candidat, outre les compétences acquises, les éléments d'expérience professionnelle transposables dans des fonctions de cadre A.

Les épreuves orales d'une durée totale de 30 minutes ont respecté les séquences suivantes :

- cinq minutes pour la présentation du parcours,
- dix minutes pour un échange avec le jury sur ce parcours,
- six à neuf minutes pour des questions de culture administrative,
- six à neuf minutes pour la mise en situation.

#### • **Les dossiers RAEP :**

Comme en 2015, les dossiers RAEP étaient assez inégaux. Certains candidats avaient visiblement suivi une formation pour les établir au mieux, d'autres avaient rédigé le strict minimum. Certains RAEP s'apparentaient à une fiche de poste avec une liste de tâches accomplies, d'autres contenaient des considérations très générales. Les membres du jury ont noté que de nombreux candidats n'avaient pas profité de l'opportunité qui leur était donnée de joindre des annexes qui leur aurait permis de valoriser une expérience professionnelle spécifique. Pour d'autres, les annexes (sous forme de formulaires par exemple) ne présentaient que peu d'intérêt dans la mesure où elles n'étaient pas contextualisées.

Le soin apporté à la rédaction du RAEP est pourtant important car c'est la première impression que le jury se fait du candidat, de son parcours et de ses qualités rédactionnelles. Sur ce dernier point, certains RAEP contenaient des fautes d'orthographe ou des coquilles. Les candidats n'avaient visiblement pas pris la peine de les relire.

Enfin, certains candidats ont survalorisé des fonctions qu'ils avaient pu exercer. Une telle stratégie peut se révéler contreproductive pour le candidat, les jurys s'attachant à vérifier leurs affirmations. Ainsi, plusieurs candidats ont indiqué avoir piloté un dispositif. Dans les faits, ils en avaient seulement assuré l'organisation matérielle, très éloignée de la notion de pilotage.

#### • **L'épreuve orale :**

Les différentes commissions de jury ont été formées de façon complémentaire afin de couvrir un large champ de compétences. Cette composition a permis de s'adapter à la diversité des candidats, l'un des membres étant toujours en capacité de vérifier les compétences et les connaissances des candidats dans son domaine d'activité.

L'épreuve orale de 30 minutes se décompose en quatre temps :

- une présentation par le candidat de son parcours (5 mn) ;
- une phase de questions sur le parcours (8 mn) qui vise à s'assurer des connaissances du candidat sur son environnement professionnel immédiat ;



## Rapport du président du jury du concours interne d'attachés d'administration de l'état Session 2016

- une séquence de questions de connaissances administratives plus générales (12 mn), sa connaissance du système éducatif, notamment des sujets d'actualités du ministère de l'éducation nationale ou de la fonction publique ;
- une dernière partie portant sur la résolution d'un ou plusieurs mini cas pratiques : (5 mn) visant à s'assurer des aptitudes au management du candidat, de sa réactivité et de sa compréhension des enjeux.

Chacune des phases de l'oral doit permettre d'identifier chez le candidat les qualités et les compétences que l'on peut attendre d'un futur cadre de l'administration.

L'épreuve débute par une présentation par le candidat de son parcours professionnel. Il s'agit d'un exposé oral : le jury en évalue la clarté, la cohérence, ainsi que la qualité de l'expression et, dans une moindre mesure, l'aisance du candidat. Cette partie de l'épreuve semble avoir été la plus travaillée par les candidats, sans doute dans le cadre de la formation proposée par l'administration à laquelle ils appartiennent. Malheureusement, le contenu de l'exposé apparaît de plus en plus formel, stéréotypé, et au final, peu révélateur des compétences réelles des candidats. Ces derniers doivent notamment veiller à éviter deux écueils :

- ce qui est en jeu, c'est la capacité du candidat à identifier dans son parcours les compétences qu'il a réellement acquises (fût-ce de façon partielle) ou qu'il a dû mobiliser dans le cadre de son expérience professionnelle. Il ne s'agit donc pas d'établir un catalogue de qualités abstraites, sorte de portrait-type du candidat idéal, qui se révèle souvent en décalage avec l'expérience et les compétences réelles du candidat. Le jury a eu trop souvent l'impression d'entendre réciter de façon mécanique une leçon plus ou moins bien apprise, mais sans lien véritable avec le parcours de ce dernier. La plupart des candidats, en effet, n'ont pas eu l'occasion, dans le cadre des fonctions qu'ils ont exercées jusqu'alors, d'acquérir toutes les compétences ni de déployer toutes les qualités d'un attaché. Le jury le sait et ne saurait leur en faire grief. Il essaie plutôt d'évaluer leur aptitude à s'adapter à de nouvelles fonctions. Ainsi la capacité des candidats à mesurer les limites de leur expérience et les marges de progrès dont ils disposent est-elle considérée comme un atout et non comme un handicap.
- par ailleurs, s'il s'agit bien pour le candidat de reprendre les éléments du rapport d'activité joint au dossier RAEP, trop nombreux sont ceux qui reprennent mot à mot ce dernier, au point de se troubler et de perdre le fil de leur exposé dès qu'ils oublient un terme ou qu'ils intervertissent deux phrases. Là encore, il convient de rappeler que le jury ne souhaite pas entendre réciter une leçon apprise par cœur, mais avoir avec le candidat l'échange le plus naturel et le plus sincère possible.

**En résumé, dans cette première partie de l'épreuve, le jury évalue avant tout l'intelligence du contenu et la façon dont le candidat parvient à lui présenter de façon claire et synthétique les éléments de son parcours professionnel les plus pertinents et les plus transposables dans d'autres fonctions.**

La séquence « questions /réponses » est certainement la plus décevante et la plus discriminante.



## Rapport du président du jury du concours interne d'attachés d'administration de l'état Session 2016

Concernant le parcours professionnel et l'activité actuelle du candidat, le défaut le plus courant est une absence de recul et de curiosité intellectuelle. Certains candidats peuvent parler uniquement des tâches qu'ils effectuent au quotidien, sans les replacer dans le contexte plus large de l'organisation de leur administration.

Le projet professionnel en cas de succès à l'examen est souvent assez flou, les candidats se contentant fréquemment d'indiquer vouloir assumer davantage de responsabilités ou des fonctions d'encadrement. De nombreux candidats indiquent viser des postes de gestionnaires d'EPL sans véritablement connaître les missions de ces derniers.

Sur les questions relatives au fonctionnement du système éducatif, du ministère et des services déconcentrés, de nombreux candidats font preuve de réelles lacunes, révélatrices d'une préparation insuffisante. Certains ne sont même pas capables de dire quelques mots de sujets d'actualité comme la réforme du collège ou la mise en place d'un nouveau régime indemnitaire dans la fonction publique.

Inversement, certains candidats, dont des fonctionnaires relevant d'autres administrations, avaient fait l'effort d'acquérir les connaissances de bases de l'administration de l'éducation nationale et du système éducatif et de réfléchir aux enjeux actuels.

Pour la préparation du concours, la consultation du site internet du ministère et la lecture de la presse constituent un minimum. Il convient de souligner :

- qu'un futur attaché du ministère de l'éducation nationale ne peut ignorer les compétences respectives d'un recteur et d'un DASEN, les modalités de recrutement et d'affectation des enseignants ou encore les principales réformes intervenues ces dernières années – qu'il s'agisse de celle du lycée, de la voie professionnelle ou encore des rythmes scolaires. Rappelons qu'il existe plusieurs ouvrages de synthèse sur l'organisation du système éducatif, dont la plupart des candidats ne semblent pas avoir eu connaissance ;
- que les admis au concours sont susceptibles d'être affectés dans l'enseignement supérieur. Or, la plupart des candidats ignorent à peu près tout des missions et du fonctionnement d'une université, de l'existence et du rôle des COMUES ou encore des Investissements d'avenir. De telles lacunes dénotent un manque de préparation et de curiosité et sont difficilement acceptables de la part d'un futur cadre.

La dernière partie de l'épreuve orale place le candidat devant une ou plusieurs mises en situation. Cette séquence, très courte, doit permettre au jury d'apprécier, le savoir-être des candidats, leur réactivité, leur motivation et leur capacité à se projeter dans des fonctions d'encadrement.

Le traitement des mises en situation est plus ou moins réussi selon les candidats. Certains cherchent à définir les enjeux avant de mobiliser leurs connaissances et leur bon sens pour répondre. D'autres sont déstabilisés dès qu'ils rencontrent une difficulté ou font preuve d'une rigidité inquiétante. Enfin, certains candidats essaient de se caler sur les attentes présumées du jury.

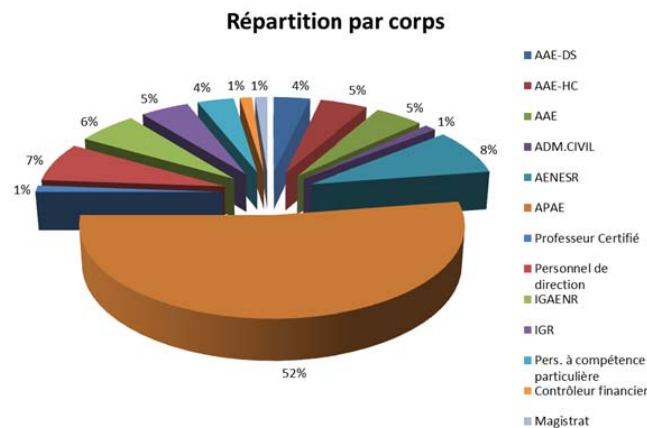
Sans surprise, les bons candidats sont ceux qui ont travaillé pour le concours en réfléchissant notamment sur leur parcours professionnel, sur leur environnement immédiat et plus global. Certains ont été en mesure d'engager un véritable dialogue avec le jury dans la phase de réponses aux questions, rendant l'entretien vivant et agréable.

# Rapport du président du jury du concours interne d'attachés d'administration de l'état Session 2016

## 4. La composition et le fonctionnement du jury

Le jury comportait 84 membres pour la correction des épreuves écrites, dont 24 ont été retenus pour les épreuves orales. La parité, sans être totale, a cependant été approchée avec 52 femmes et 48 hommes pour la correction de l'écrit.

Ses membres sont représentatifs des différents services dans lesquels peut exercer un attaché : ministère, rectorat, direction départementale, établissement ou université.



Les jurys d'oral, composés chacun de trois membres, comprenaient treize femmes et onze hommes.

L'ensemble des membres du jury a été réuni plusieurs fois afin d'assurer l'harmonisation des épreuves orales.

La présence tournante du président auprès des différents jurys pendant les épreuves orales a également permis d'assurer l'homogénéité des questions et des critères d'évaluation.

Il n'y a pas eu de problème de fonctionnement du jury. Il faut souligner la parfaite organisation des épreuves orales par la DGRH, qui a évité une trop longue attente aux candidats et a permis un bon déroulement des auditions.

## Conclusion

Une nouvelle fois, le niveau du concours a été particulièrement élevé, du fait de sa sélectivité.

Comme chaque année, les épreuves écrites ont écarté des candidats qui, malheureusement, n'ont pas traité le sujet dans son intégralité. Le jury rappelle qu'une note administrative n'est pas une note de synthèse ; il convient de la situer dans son contexte et de lui conférer un caractère opérationnel ; peu de candidats ont rendu une copie exploitable dans un cadre professionnel alors même qu'il s'agit d'un concours interne.

Les questions posées par le jury dans le cadre des épreuves orales sont variées et concernent tous les niveaux d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur. Cependant, ces



## **Rapport du président du jury du concours interne d'attachés d'administration de l'état Session 2016**

---

questions ne sont ni complexes ni excessivement pointues. Elles portent le plus souvent sur des problématiques d'actualité largement évoquées dans la presse ou sur le site internet du ministère. Les questions d'ordre juridique couvrent les principes de base de l'administration publique : séparation ordonnateur comptable, fonctionnement d'un conseil d'administration, statuts des personnels, etc..

Malheureusement, trop de candidats encore, se rendent aux oraux sans une préparation suffisante. Compte tenu du nombre de postes ouverts, une telle attitude est réhivitoire.

Même si le jury prend largement en compte l'expérience professionnelle des candidats, il est rappelé toute l'importance attachée aux connaissances administratives des candidats qui constituent un socle indispensable aux fonctions d'attaché.